

Procédure de demande de copie(s) Concours BCE 2023

A partir du 16 novembre 2023 et jusqu'à la veille du premier jour des épreuves écrites BCE 2024 (cachet de la poste faisant foi), le candidat doit suivre la procédure suivante pour faire une demande de copie(s) numérisée(s).

Etablir sa demande sur papier en indiquant obligatoirement :

- Numéro d'inscription BCE
- Nom et prénom (conforme aux données fournies dans le dossier d'inscription)
- Date et lieu de naissance
- Adresse email pour l'envoi des copies en fichiers pdf
- Liste de la ou des copies en précisant le numéro d'épreuve et le libellé (cf : concours-bce.com/annales),
- Date et signature du candidat.

Joindre à la demande une photocopie d'une pièce d'identité récente avec photo.

Envoyer l'ensemble des documents en lettre recommandée avec AR à l'adresse :

Direction des Admissions et Concours - DAC
Demande de copies
1 rue de la Libération
78350 JOUY EN JOSAS

La DAC procède à l'enregistrement de la demande et, après traitement, envoie un mail avec un lien valable quatre semaines (vérifier les spams) pour télécharger la ou les copies demandées.

Les règles de protection des données personnelles sont celles applicables sur le site concours-bce.com. La demande est conservée. La copie de la pièce d'identité est détruite à l'issue du traitement.

Toute demande faite par une tierce personne n'est pas acceptée.

Toute demande incomplète est rejetée.

Le délai de deux mois maximum pour l'envoi des copies débute à la date de réception du courrier recommandé.

Attention, après la veille du premier jour des épreuves écrites BCE 2024, il ne sera plus possible de faire de demande de copies 2023.